



7<sup>ème</sup> édition des  
Trophées Maroc du  
Tourisme Durable

2016

Règlement de participation





# PREAMBULE

Par ses particularités, le tourisme alimente l'ensemble des composantes du modèle de développement global choisi par le Maroc. Puissante locomotive de croissance économique à travers ses effets d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie, le tourisme participe à la prospérité collective de manière significative, il est en particulier un instrument d'aménagement et de développement régional qui valorise durablement les territoires, les populations, ainsi que les patrimoines naturels et culturels matériels et immatériels.

Conscient de ces enjeux, le Ministère du Tourisme, en collaboration avec ses partenaires publics et privés, a mis la durabilité au centre de ses préoccupations. La stratégie de développement touristique « vision 2020 » a prévu tout un axe lié à ce sujet qui vise le développement et la promotion d'un tourisme, en agissant sur l'ensemble du cycle de vie du produit touristique.

Aussi, en vue de soutenir et de distinguer les acteurs les plus engagés, leur conférer plus de visibilité et les encourager à poursuivre leurs efforts, le Ministère du Tourisme lance la Septième édition des Trophées Maroc du Tourisme Durable qui valorisent les projets et initiatives en lien avec le tourisme, ayant pris en compte l'enjeu de la durabilité lors de leur montage et/ou leur mise en œuvre.

## OBJECTIFS DES TROPHEES MAROC DU TOURISME DURABLE

Les Trophées Maroc du Tourisme Durable visent :

- La reconnaissance des initiatives/ projets menés par les parties prenantes du secteur du tourisme, intervenant au Maroc, en accord avec les principes de durabilité.
- L'encouragement des parties prenantes du secteur du tourisme à s'engager dans une démarche effective de durabilité.
- La création d'un réseau d'acteurs du tourisme engagés dans la durabilité.

# CIBLES DES TROPHEES MAROC DU TOURISME DURABLE

Le concours est ouvert aux acteurs nationaux et internationaux, personnalités physiques ou morales, ayant mis en place des projets/initiatives dans le domaine du tourisme durable au Maroc, il s'agit des :

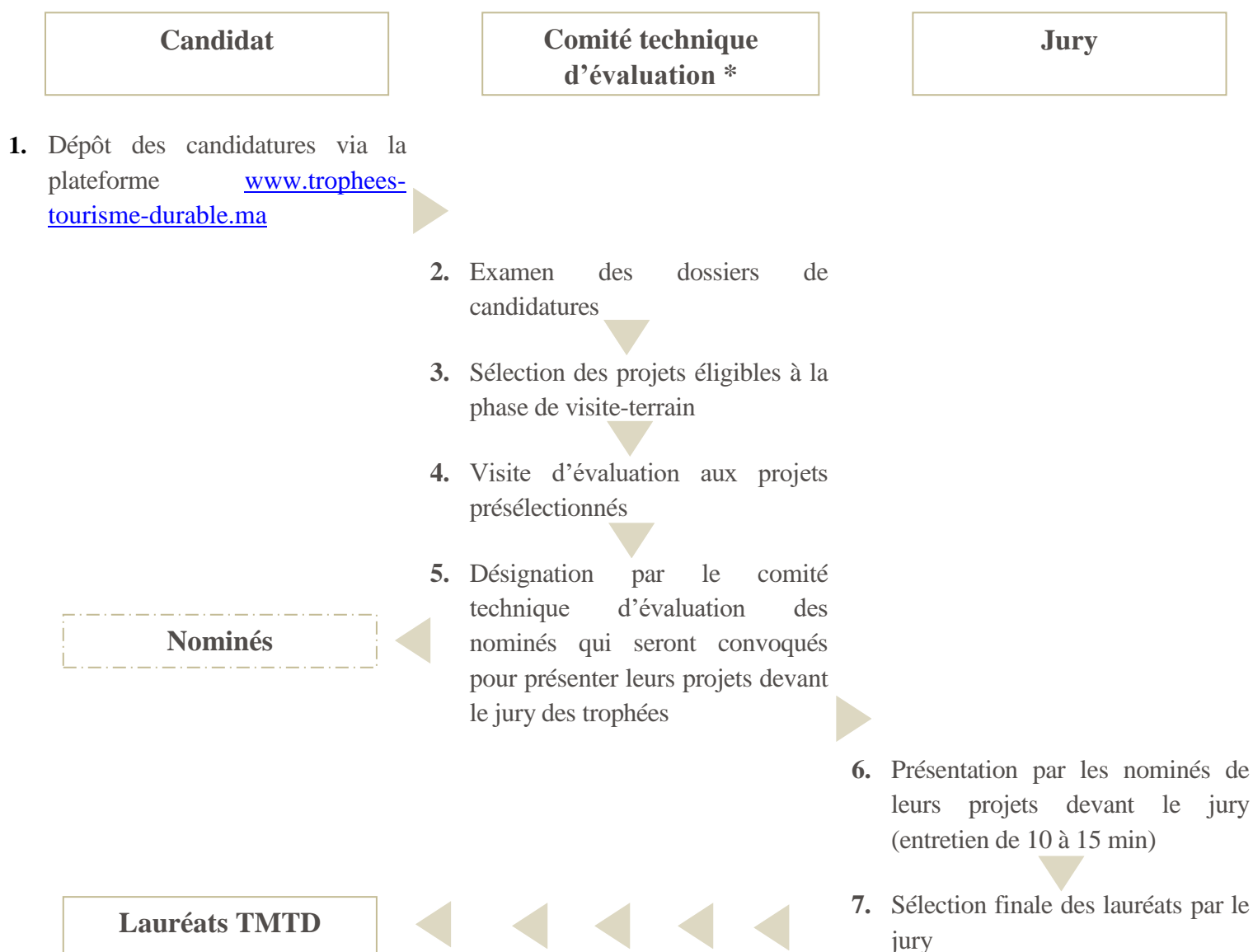
- Professionnels du tourisme : tour-opérateurs, agences de voyages, établissements d'hébergement touristique, transporteurs touristiques, guides
- Associations/ ONG, groupement d'intérêt économique, coopérative, etc.
- Institutionnels, agences publiques de développement, bailleurs de fonds, etc.

Ces acteurs peuvent être marocains ou étrangers.



# PROCEDURE DE DESIGNATION DES LAUREATS

La désignation d'un lauréat suit un processus composé des phases suivantes :



\*Comité technique d'évaluation est composé de représentants du Ministère du tourisme et des partenaires institutionnels et privés.

# THEMATIQUES DE LA 7<sup>ème</sup> EDITION DES TROPHEES

## 1. Environnement & Biodiversité

Ce trophée s'adresse à tout porteur de projet ou initiative dont l'objectif est la protection des ressources naturelles, l'implémentation d'un système de management environnemental, la préservation de la biodiversité et des écosystèmes, la mise en place de mesures d'atténuation/compensation des impacts négatifs sur l'environnement, etc.



## 2. Culture & Patrimoine Matériel et Immatériel

Ce trophée s'adresse aux candidats ayant mis en place une initiative ou un projet visant à préserver et à perpétuer les traditions, le savoir-faire, l'artisanat, le patrimoine culturel, le patrimoine immatériel marocains.



## 3. Equité & Responsabilité Sociale

Ce trophée s'adresse aux candidats, ayant mené une initiative ou un projet visant à assurer une meilleure répartition des retombées positives du tourisme au niveau local, l'amélioration des conditions de vie des communautés locales, l'encouragement de l'équité et la cohésion sociale, etc.



## 4. Territoire Durable

Ce trophée s'adresse à tout projet/initiative ayant adopté une approche territoriale intégrée basée sur les fondements de la durabilité : intégration des considérations liées à la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, intégration du projet dans son milieu naturel, préservation de la culture et des spécificités locales des populations locale, etc.



## 5. Événement Durable

Comme son nom l'indique, ce trophée s'adresse à tout organisme organisateur d'une manifestation artistique, sportive, culturelle, etc., ayant pris en compte le développement durable dans toutes les phases d'organisation de l'évènement.



Dans certains cas, une initiative/projet s'étant distingué par son innovation/originalité peut se voir décerner le Trophée « Coup de cœur du Jury ».

# CONDITIONS DE PARTICIPATION

1.

La participation aux Trophées Maroc du Tourisme Durable est gratuite pour l'ensemble des candidats

2.

Seules les candidatures déposées sur le site Web [www.trophees-tourisme-durable.ma](http://www.trophees-tourisme-durable.ma) seront traitées

3.

Le questionnaire de candidature peut être renseigné en langues arabe, française ou anglaise

4.

Seules les candidatures complètes seront examinées

5.

Les informations fournies par le candidat doivent être correctes. Toute fausse déclaration entraînera le rejet systématique de la candidature ainsi que la privation du candidat de participer aux Trophées pour une durée de trois années

6.

Tout organisme candidat doit être opérationnel depuis au moins deux années conformément à la réglementation touristique en vigueur. Le projet/initiative soumis doit être opérationnel depuis au moins une année

7.

Un organisme ne peut soumettre qu'une seule candidature par thématique

8.

Le jury se réserve le droit de changer la thématique pour une candidature donnée s'il la juge plus en adéquation avec une autre

9.

Un ancien lauréat des Trophées peut candidater à l'édition 2016 des Trophées Maroc du Tourisme

Durable, mais doit proposer un projet autre que celui pour lequel il a été primé

11.

Les candidats peuvent être marocains ou étrangers. Les projets proposés doivent avoir un impact sur le tourisme au Maroc

12.

Les projets retenus à l'issue de la phase de présélection feront l'objet d'une visite d'évaluation effectuée par le comité technique d'évaluation mandaté par le Ministère du Tourisme. Tout candidat s'opposant au bon déroulement de cette visite ou refusant de fournir un complément d'informations au comité verra sa candidature automatiquement rejetée

13.

Les lauréats s'engagent à fournir au Ministère du Tourisme un descriptif ainsi que des photos de leurs projets/initiatives et acceptent qu'ils soient utilisés pour communiquer sur les trophées et sur le tourisme durable au Maroc de manière générale

14.

Les porteurs des initiatives /projets sont invités à adhérer et à signer la charte marocaine du tourisme durable-formulaire d'adhésion disponible sur la plateforme trophées

# JURY

Le jury des Trophées Maroc du Tourisme Durable se compose de représentants des organismes suivants :

- Ministère du Tourisme.
- Office National Marocain du Tourisme.
- Confédération Nationale du Tourisme.
- Ministère chargé de l'Environnement.
- Ministère de la Culture.
- Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement.
- Agence Nationale pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.
- Haut-commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification.
- Programme des Nations Unies pour le Développement.
- Experts nationaux/internationaux dans le domaine du tourisme durable



## Règlement de participation

